

mentation de 25 p. 100, tandis que le nombre des nouvelles installations téléphoniques a de même dépassé celui de toutes les années antérieures. Cette amélioration provient, du moins jusqu'à un certain point, de ce que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, sous la direction du ministre des Finances, l'honorable Walter Nash, s'est servi de la banque centrale nouvellement nationalisée de ce pays non pas comme d'un instrument de crédit social, mais comme d'un instrument d'administration.

M. MITCHELL: Quelle est la différence?

M. COLDWELL: Un de mes amis du crédit social me demande quelle est la différence. Il y en a une très grande. Sous un régime économique sain, l'émission de la monnaie par la banque nationale de la Nouvelle-Zélande est proportionnée d'une façon intelligente à la production totale du pays.

M. MITCHELL: Quelle différence y a-t-il entre cela et le crédit social?

M. COLDWELL: Les salaires ont été augmentés de 40 p. 100, tandis que les heures de travail ont été réduites. Les prix des produits agricoles sont garantis et l'on a accordé de meilleures conditions de travail à la main-d'œuvre agricole, si oubliée dans notre pays. Certes, au début de cette tentative, on a prétendu que cela produirait de l'inflation et ferait augmenter le coût de la vie. Je l'ai dit tout à l'heure, les salaires ont été relevés de 40 p. 100. Le coût de la vie a aussi monté, mais seulement de 10 ou 11 p. 100. Cela est naturellement dû à une faible inflation, car toute inflation est suivie d'une hausse du niveau des prix. Cela est justifiable dans certaines circonstances, mais cela peut devenir une autre forme d'impôt quand on va trop loin.

On a adopté et mis en vigueur des lois contre les profiteurs. On a encouragé les coopératives de consommateurs et de producteurs qui ne cessent de prospérer. Je le répète, l'amélioration de la situation du cultivateur et de l'ouvrier a entraîné la prospérité du détaillant. La nouvelle distribution de la richesse et de la puissance d'achat a bénéficié à ces classes de la société. Notre gouvernement est bien aise de dire qu'en Nouvelle-Zélande il n'existe pas d'obstacle d'ordre constitutionnel qui empêche la réalisation de ces réformes sociales. C'est possible, mais la vérité est que le parti libéral parle de réforme sociale et d'assurance-chômage depuis 1919. Les libéraux ont été au pouvoir de 1921 à 1930 sans interruption, mais ils n'ont fait alors aucun effort réel pour écarter ou résoudre les difficultés qui, disent-ils, les empêchent aujourd'hui de réaliser ces réformes sociales qui se font attendre. Nous voici rendus à la quatrième session de la présente législature et nous en sommes encore à attendre le rap-

[M. Coldwell.]

port de la commission chargée de faire une enquête sur ces questions d'ordre constitutionnel. Il y a dix-huit ans que le premier ministre actuel (M. Mackenzie King) est arrivé au pouvoir pour la première fois. Nous disons dans notre sous-amendement que la solution de ces difficultés se trouve indiquée par ce qu'a fait le Dominion de la Nouvelle-Zélande, mais nous craignons que le présent Gouvernement ne veuille même pas s'engager dans cette voie.

En attendant, quelle est la situation du pays dans lequel nous vivons? D'une extrémité à l'autre du Canada règnent le chômage, la misère et l'indigence. Notre chef a parlé hier des pêcheurs des Provinces maritimes et d'autres députés ont parlé des chômeurs. Il est vrai que l'Ouest canadien a eu l'an dernier une récolte plus abondante que les années précédentes et que cela a amélioré la situation d'autant, mais il n'en est pas moins vrai que bien des gens languissent dans la pauvreté par suite de la mauvaise qualité de récoltes, de l'avilissement des prix et de l'absence même de récoltes dans certains cas. Nous nous demandons quel va être le sort de l'agriculture dans l'Ouest. Je ne puis voir, dans le discours du trône, rien de bien rassurant pour nos agriculteurs de l'Ouest.

L'accord commercial qu'on a conclu est certes le bienvenu, mais je demande quelle compensation l'on va accorder à l'Ouest canadien pour la perte de la préférence de 6c. pour le blé sur le marché anglais. J'aime à voir agrandir les marchés et à les voir devenir plus libres. Cependant, comme l'a dit l'an dernier l'honorable député de Melville (M. Motherwell), je soutiens que, tant que nous maintiendrons la protection en faveur de l'industrie, il faudra accorder des compensations à l'agriculture et au producteur, quand un traité quelconque privera les agriculteurs de quelque avantage. C'est pour cela que nous avons présenté l'an dernier un sous-amendement au budget en demandant au Gouvernement de remplir ses promesses et de placer les instruments aratoires sur la liste des articles admis en franchise. On nous a alors déclaré que nous devions attendre le résultat des négociations entreprises pour la conclusion d'un traité avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Nous avons attendu, mais les instruments aratoires ne sont pas admis en franchise et les prix de ces instruments restent à peu près ce qu'ils étaient l'an dernier, sauf quelques réductions consenties par une seule compagnie. Ces prix sont bien plus élevés qu'ils ne l'étaient quand le Gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1935.

On nous dit que nous avons une compensation qui est la garantie du prix de 80c. le